

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 mai 2019

Conseillers en exercice	27
-------------------------	----

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois mai deux mille dix neuf, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Stelvio FLEURY, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Maria VALLINETTI, Evelyne MASSENET, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Bernard CHRYSOLOGUE, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Alain FLODERER, Joseph CUCCHIARA, Audrey HUMBERT, Hervé SCHMIDT, Dominique FAUCHER, Emmanuel GIARDOT

Absents excusés qui ont donné procuration : Christelle HAAKE représentée par Stelvio FLEURY, Cédric BOURZEIX représenté par Bernard BERTELLE, Zahra SOURI représentée par Evelyne MASSENET, Martine CLAUDIN représentée par Nadine GONZALEZ, Sandrine GUARINONI représentée par Sylviane GARDELLA, Pascale BOURGUIGNON représentée par Claudy JACQUEMIN

Absents : Claire TRUCHOT, Sandra BADLOU, Rim KHELIFI-KNAF

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Stelvio FLEURY, Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, SPORT ET CITOYENNETE

Délibération n° 2019/030

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " LA CHEMINEE " 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-7 et L1611-4 ;

CONSIDERANT que la politique municipale d'aide et de soutien à la vie associative peut encourager le développement économique, culturelle et artistique local.

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000,00 € à l'association « La Cheminée » pour l'année 2019.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "UNE ROSE, UN ESPOIR"

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de la vie associative et sportive,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

CONSIDÉRANT la politique municipale d'aide et de soutien à la vie associative notamment envers les associations œuvrant pour la prévention et la santé publique ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer à l'association UNE ROSE UN ESPOIR secteur "Rupt-de-Mad et Pont-à-Mousson" une subvention de 300 euros.

La dépense est inscrite au chapitre 65 du Budget Principal 2019 de la commune.

AMENAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

PALMARES POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE - ANNÉE 2019

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la mise à l'honneur des créations des habitants en matière d'embellissement et de fleurissement participe à l'animation et à la promotion de la politique d'amélioration du cadre de vie ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE la création d'un palmarès pour l'embellissement de la ville.

DÉCIDE que ledit palmarès comprendra les catégories suivantes : balcons et fleurissement du bâti, jardins paysagers, jardins zen et potagers, et les commerces.

CONFIE à un jury désigné par arrêté du Maire la mission de sélectionner les créations des habitants, d'arrêter le palmarès et de définir les prix qui seront attribués.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal de la Commune au chapitre 67.

RECTIFICATION POUR ERREUR DE PROPRIETAIRE SUR LA PARCELLE CADASTREE AE 565

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de SOLOREM,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rectifier l'erreur de propriétaire sur la parcelle cadastrée AE 565,

Après en avoir délibéré, décide :

D'ACTER que la parcelle AE n° 565 ne lui appartient plus depuis la vente opérée par elle à SOLOREM en novembre 1984.

D'ACTER que c'est à tort et par erreur si cette parcelle a été remise au nom de la commune en suite de l'arrêt de la Cour de Cassation, cette parcelle revenant à SOLOREM compte tenu de la vente passée en novembre 1984.

D'AUTORISER Monsieur le Maire a signé tout acte constatant que cette parcelle AE n° 565 appartient à SOLOREM et n'est pas la propriété de la commune ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

MOTIONS ET VOEUX

Délibération n° 2019/034

MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Le conseil adopte à l'unanimité cette motion.

Le Conseil municipal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;

- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus municipaux, réunis en Conseil le 09 mai 2019 :

ADOPTENT cette motion.

Délibération n° 2019/035

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE SAINT-GOBAIN PAM

Le conseil adopte à l'unanimité cette motion.

La commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, qui participe et soutient les actions menées par les syndicats et les salariés de Pont-à-Mousson SA depuis plus de 20 ans, prend position afin de soutenir les salariés de Saint-Gobain PAM.

Depuis 162 ans, Pont-à-Mousson SA, devenue depuis Saint-Gobain PAM, est l'un des poumons économiques de notre bassin de vie. Dernièrement, le Groupe Saint-Gobain a indiqué sa volonté de rechercher un partenaire pour son activité « canalisation ». Des fuites dans la presse ont mis en avant l'offre du numéro un chinois, Xinxing, jetant le trouble et l'inquiétude auprès de l'ensemble des salariés, des habitants de notre commune, des bassins d'emplois concernés et même de certains acteurs de l'eau.

Le travail de générations d'ouvriers, d'employés, de techniciens et cadres ont permis de faire de Saint-Gobain PAM un fleuron industriel lorrain et français. Ce savoir-faire unique permet aujourd'hui à Saint-Gobain PAM d'être une marque de référence, implantée et reconnue sur l'ensemble de la planète. De fait, l'entreprise, par le travail de ces salariés, est un acteur majeur sur le marché des tuyaux en fonte ductile.

Aujourd'hui, Saint-Gobain PAM est l'un des derniers acteurs européens à être en capacité de proposer des solutions complètes en adduction d'eau et assainissement. Et il faut souligner que le transport de l'eau est un enjeu majeur de notre société et le sera davantage dans les décennies à venir, sur notre continent comme d'autres. Surtout, l'alimentation en eau potable a un caractère stratégique, pour notre pays et au-delà même des frontières européennes, qu'il convient de souligner et de reconnaître afin de maîtriser cette ressource, élément essentiel à nos vies.

Ces dernières années, Saint-Gobain PAM a traversé de réelles difficultés que les directions locales, en association avec les salariés et leurs représentants syndicaux, sont en train de surmonter au travers du « Projet d'Avenir ». Alors que les efforts des salariés commencent à porter leurs fruits, le Groupe Saint-Gobain donne le sentiment d'abandonner la canalisation à son triste sort au milieu du gué.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus municipaux, réunis en Conseil le 9 mai 2019 :

AFFIRMENT leur empathie et sa pleine solidarité avec les 2 000 salariés de Saint-Gobain PAM, mais aussi avec l'ensemble des sous-traitants qui travaillent quotidiennement dans les différents établissements ainsi qu'aux salariés intérimaires.

SOUHAITENT que le Groupe Saint-Gobain apporte de réelles garanties sur un véritable projet industriel et social, garantissant la pérennité des Hauts-Fourneaux à l'Usine de Pont-à-Mousson, le maintien de l'emploi et des activités de fonderie, des chaînes de production de tuyaux, des pièces de voirie, de robinetterie et de raccords, ainsi que des matériaux pour le bâtiment.

DEMANDENT que l'Etat prenne ses responsabilités en nationalisant temporairement Saint-Gobain PAM au cas où aucun investisseur européen ne soit en mesure d'être partenaire de la société pour sa branche canalisation, afin de protéger la souveraineté française et européenne sur les activités stratégiques que sont l'eau et le transport de l'eau.

Personne ne demandant à prendre la parole, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h54.



Le Maire,

Bernard BERTELLE